



Index de l'égalité professionnelle : calcul, questions/réponses, accompagnement

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1er mars.

Le ministère du travail a mis en ligne un simulateur-calculateur ainsi qu'un dispositif d'accompagnement complet pour les aider dans leur démarche.

STAGE GRATUIT D'UNE 1/2 JOURNÉE DANS VOTRE DÉPARTEMENT

◆ Matinée de 4 heures ◆ Après-midi de 4 heures

POUR LES ENTREPRISES DE 50 À 250 SALARIÉS

Pour vous aider à calculer votre Index et à concevoir des mesures correctives s'il révèle des disparités entre les femmes et les hommes, des stages d'une demi-journée sont organisés en présentiel. Ils sont gratuits.

Un stage est ouvert dès que le nombre d'inscrits approche 10.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI

Pour vous inscrire c'est par [ICI](#)

Ou allez sur : travail-emploi.gouv.fr/egalite-professionnelle